

-eConstruction-

Procuration

Formation Utilisateurs
eConstruction



Qu'est-ce qu'une procuration sur eConstruction ?

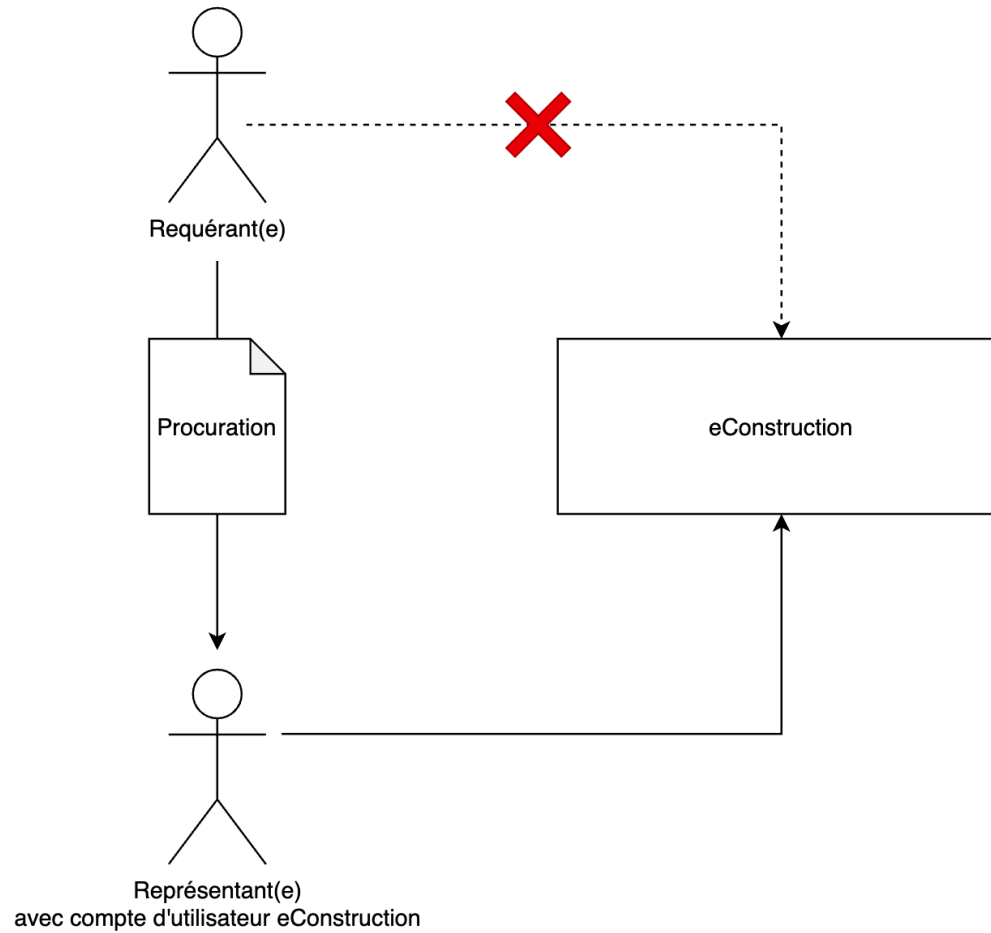
- Pour accéder à la plateforme eConstruction, un identifiant SwissID est nécessaire.
- Si la personne veut soumettre une demande mais ne souhaite pas créer un identifiant, elle peut être représentée par une tierce personne qui en possède un.
- Une personne possédant un identifiant SwissID peut également donner une procuration à une tierce personne disposant d'un identifiant.
- La procuration a valeur probante. Elle permet donc de déléguer la gestion d'une demande à une tierce personne qui la représentera. La notification de la décision se fait par voie électronique (e-mail) au requérant.

Procédure

■ Procédure à suivre pour donner une procuration

- Télécharger le modèle de procuration depuis le site internet d'eConstruction.
- Remplir le formulaire par le requérant (personne souhaitant être représentée).
- Le requérant transmet le formulaire à son représentant.
- Le représentant remplit la demande sur la plateforme en y joignant le formulaire.
- La procuration sera validée lors de l'examen formel du dossier par l'organe compétent.

Exemple d'un requérant sans identifiant



Saisie des informations partenaires

Informations partenaires

Requérant(e)(s)

Requérant(e) 1

Le/la requérant(e) est-il(elle) représenté(e) par une autre personne possédant un compte sur la plateforme eConstruction ? *

Oui Non

Représentant(e) du (de la) requérant(e) saisi dans le cadre de la demande déposée sur la plateforme eConstruction *

[Lien document officiel pour la procuration](#)